



Centre de ressources Ville caraïbe.

Immeuble La Varangue. 36, Bd, A. Cabral 97200
Fort de France, BP 7222, 97277 Schoelcher cedex.
Tel/fax 0596 686452 - www.villecaraibe.com

■ QU'EST-CE QU'UNE DISCRIMINATION ?

C'est le refus opposé à une personne (physique ou morale), d'accéder à un bien ou à un service, ou la restriction de ses droits, au regard de critères prohibés par la loi.

Les discriminations peuvent notamment s'exercer à l'embauche, dans l'emploi, pour l'accès à un logement, dans un lieu public, pour l'accès à des biens et des services. Elles peuvent aussi être associées à un harcèlement moral ou sexuel.

■ LES CRITÈRES PROHIBÉS PAR LE CODE PÉNAL -(Article 225-1 et 225-2)

Origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, patronyme, état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, moeurs, orientation sexuelle, âge, opinions politiques, activités syndicales, appartenance ou non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

■ LES DISCRIMINATIONS DOIVENT ETRE SANCTIONNEES

La loi sanctionne tout comportement qui porte atteinte à l'égalité des droits.

Elle prévoit des sanctions pouvant aller d'une peine d'amende à une peine d'emprisonnement ou les deux (dispositions législatives, Code pénal, Code du travail), ainsi que des réparations du dommage causé par la discrimination.

Quelques exemples de sanctions :

Discrimination 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende

(Code pénal - Articles L.225-1 et L.225-2)

Discrimination par un dépositaire de l'autorité publique ou un chargé d'une mission du service public

5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende

(Code pénal – Article L.432-7)

Discrimination ou sanction sur une victime ou un témoin d'un harcèlement sexuel

1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende

(Code du travail, article L.122-46)

(Code pénal, article L.222-33)

DES RELAIS LOCAUX SPÉCIALISÉS DANS CERTAINS TYPES DE DISCRIMINATION

■ Discrimination fondée sur l'origine

- Ligue des droits de l'homme - 01 53 61 25 90

73 rue du P^r. Raymond Garcin 97200 FDF

Email: ldhmartinique@lycos.fr. Téléphone : 596 646295

- Amnesty International - Groupe 421 Martinique

BP 3 - 97200 Fort-de-France Cedex

Tél : 0596 57.55.82 ou 0696 43 39 84

■ Discrimination dans l'emploi, pour l'accès à l'emploi, aux stages et à la formation professionnelle

Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle- DTEFP

Les Hauts de Dillon - route de la Pointe des Sables-

BP 653- 97263 FORT DE FRANCE CEDEX

Tél : 0596 5 96 71 15 00 Fax : 0596 71 15 10

■ Union régional des associations du secteur social de la Martinique - URASS

Immeuble Pythagore - 30 lot. Dillon Stade -Lieudit
Plaine de Dillon - 97200 Fort-de-France

Tél. : 0596 50 43 01 - Fax : 0596 50 40 88

e-mail : urass@wanadoo.fr

Site internet : urass.asso.fr

■ Union départementales des syndicats

CGTM- UD- FO MARTINIQUE

Eric BELLEMARE rue Bouillé BP 1114 97248 Fort-

de-France Cedex - Tel : 05.96.70.07.04 / Fax :

05.96.70.18.20

- UD CFTC MARTINIQUE

Maison des Syndicats- Jardin Desclieux - 97200 Fort-de-

France.Tél : 0596 71 95 10 / 05 96 70 25 89

Email : cftc972@wanadoo.fr

■ Discrimination fondée sur le sexe

Union des Femmes de la Martinique- UFM

Siège social: 17 rue Lamartine

97200 FORT DE FRANCE

Tél : 0596 71 26 26//fax : 0596 63 65 19.

Email: u.femmesmartinique@wanadoo.fr

<http://unionfemmesmartinique.com/>

Permanences :

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 16h00

■ Discrimination fondée sur le handicap

Maison Départementale des personnes handicapées de Martinique

* Pour s'y rendre

escalier D - 2ème étage- centre Delgres- Les Hauts de Dillon- 97200 FORT DE FRANCE

*Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi : de 8h00 à 12h00

* Pour écrire

Conseil général de la Martinique

boulevard Chevalier Sainte Marthe

BP 679 - 97264 FORT DE FRANCE CEDEX

Téléphone : 0596 39 29 33

Télécopie : 0596 71 15 10

<http://www.handicap.gouv.fr>

Site Internet d'informations : <http://www.handinina.com>

Email de la FEDAH, fédération des associations pour le développement du secteur du handicap :

fedahmartinique@gmail.com

■ Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle

SOS homophobie - 0 810 108 135 - 01 48 06 42 41

DES RELAIS LOCAUX POUR VOUS AIDER QUEL QUE SOIT LE TYPE DE DISCRIMINATION

■ Les maisons de la Justice et du Droit

Assistance aux démarches juridiques, accueil, écoute, orientation, permanences, consultations juridiques, accueil des victimes

Maison de justice et du droit de Fort-de-France

8, rue du 23 mai 1848 - Terres Sainville - 97200 Fort-de-France.

Email : maisondelajusticeetdudroit_cesame972@live.fr

Tél : 0596 69 55 07 - Fax : 0596 69 55 16

Antenne de justice et du droit du Lamentin

Rue Pierre Zobda Quitman - Bas mission - 97232

LAMENTIN

Tél : 05.96.51.31.28 - Fax : 05.96.51.20.74

Antenne de justice de Sainte-Marie

2, rue de l'abattoir - 97230 SAINTE MARIE

Tél : 05.96.69.55.07 - Fax : 05.96.69.55.16

■ Les points d'accès au droit (PAD)

Service de proximité : accueil, information sur vos droits et obligations, permanences juridiques, aide aux démarches

Justibus

<http://www.cdad-martinique.justice.fr/justibus.php>

PAD du CRIJ

Centre Régional d'information jeunesse Martinique

3, rue Henri Léo - bât. Pomme Cannelle - Rés. De la Pointe Simon - 97200 Fort-de-France

<http://www.crij-martinique.asso.fr/>

Tél : 0596 63 50 57 - Fax : 0596 60 34 05

PAD du MARIN

Adresse : rue Ossman Duquesnay

97290 MARIN

Tél : 0596 74 90 02

Permanences :

Le 3ème samedi du mois de 10h00 à 12h00

PAD de RIVIÈRE SALÉE

Contact: M EDOUARD

Adresse :

CCAS, bat de la police municipale

rue Schoelcher

97215 RIVIÈRE SALÉE

Tél : 0596 68 79 36

Permanence : Lundi au Vendredi de 7h15 à 13h00

PAD de SAINT-PIERRE

Contact: M. PLESDIN

Adresse :

rue Victor Hugo

97250 SAINT-PIERRE

Tél : 0596 78 10 32

Permanence :

le Vendredi de 14h00 à 16h30

le Samedi de 10h00 à 12h30

PAD de SAINTE-MARIE

Il se situe à l'Antenne de Justice et du droit

Contact: M. SERALINE

Adresse:

le Bourg

97230 SAINT-MARIE

Tél : 0596 69 55 07

Permanence :

le Lundi, Mardi et Jeudi de 7h00 à 13h00 et 14h00 à 17h00

le Mercredi et le Vendredi de 7h00 à 13h00

PAD de FORT DE FRANCE

Il se situe à la Maison de Justice et du droit

Adresse :

8 rue du 23 mai 1848- Terre sainville

97200 Fort-de-France

Tél : 0596 70 76 20

■ Aide aux victimes

Association pour la recherche, l'aide matrimoniale et les enquêtes sociales

Contact :

Mme THALLY-CONTROLE, coordinatrice du service

7 rue Gabriel Peri- Terres Sainville- 97200 FORT DE FRANCE

Tél : 0596 63 18 23

VOUS POUVEZ AUSSI DÉPOSER PLAINTE

En vous rendant au commissariat de votre choix,
Ou en adressant une lettre au procureur de la république près le tribunal de grande instance de Fort-de-France :

**Conseil départemental
d'accès au droit de la Martinique-
Tribunal de grande instance de Fort-de-France**
Palais de justice - BP 633 - 97200 Fort-de-France -
Tél : 05.96.48.41.41 - Fax : 05.96.70.10.45
www.cdad-martinique.justice.fr

Ce courrier, adressé sur papier libre, daté et signé, doit exposer les faits et les preuves que vous détenez, car un juge ne peut se fonder sur le sentiment que vous avez d'avoir été discriminé, quelle que soit votre conviction.

Le juge ne peut prendre en compte que les faits avérés. Afin de faciliter le montage du dossier, vous devez réunir le maximum de preuves directes ou indirectes (témoignages, documents écrits...).

Prénom NOM

Adresse A (Ville), le (date)

Monsieur le Procureur de la République,

J'ai été victime d'une discrimination (nature de cette discrimination), le (date de la discrimination) à (lieu de la discrimination).

Des personnes ont été témoins de cette infraction. Il s'agit de (prénoms et noms des témoins) qui résident à (adresse des témoins).

L'auteur1 est (prénom et nom de l'auteur de la discrimination) et il réside (adresse de l'auteur de la discrimination).

Les faits sont les suivants : (résumé succinct).

A la suite de cet événement, j'ai subi un dommage (type de dommage).

Veuillez agréer, Monsieur le procureur de la République, l'expression de ma considération distinguée.

(Signature)

1 Si vous ne connaissez pas l'auteur de la discrimination, indiquez que vous portez plainte contre X.

POUR VOUS INFORMER, VOUS ACCOMPAGNER ET AGIR À VOS CÔTÉS

La HALDE

Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, La HALDE est compétente pour agir contre toutes les discriminations prohibées par la loi.

La HALDE vous conseille, vous aide à faire valoir vos droits et vous oriente.

Elle peut exiger des documents et des preuves que vous n'avez pas pu obtenir d'un employeur, d'une administration...

Elle peut organiser une médiation pour trouver un accord.

Elle peut proposer une transaction pénale (amende), demander une indemnisation à celui qui vous a discriminé et saisir le tribunal correctionnel en cas de refus de la transaction.

Elle saisit le Procureur de la République en cas de délit et elle intervient devant le juge si vous décidez d'aller au tribunal.

Comment contacter la HALDE ?

Délégué régional Emile Hassan-Dib
au 05 90 99 44 47 ou emile.hassan-dib@halde.fr

Correspondants en Martinique :

Joseline.brailon@halde.fr

Jose.nosel@halde.fr

Par courrier électronique
contact@halde.fr // www.halde.fr



Comment saisir la HALDE par écrit ?

Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité

La délégation interrégionale Antilles-Guyane est installée à la C.C.I. de Basse-Terre - 6, rue Victor Hugues - 97100 Basse-Terre - Guadeloupe.

Les critères prohibés par la loi

Âge

Sexe

Origine

Situation de famille

Orientation sexuelle

Moeurs

Caractéristiques génétiques

Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion

Apparence physique

Handicap

État de santé

État de grossesse

Patronyme

Opinions politiques

Convictions religieuses

Activités syndicales